

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

du 14 OCTOBRE 2013

Avant de commencer la séance, Mr le Maire informe l'ensemble des membres du conseil de l'absence de la secrétaire de Mairie, Isabelle RAMBAULT, absente pour raison de maladie et qui sera remplacée partiellement à la mairie par Mr. J. Marie GUILLET, embauché en contrat à durée déterminée à raison de 2 jours par semaine.

1) Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 Septembre 2013

Secrétaire de séance : Isabelle PICHERIT

Observations : néant

2) Compte rendu des commissions

a. BATIMENTS

Mr MARY précise qu'il n'y a pas eu de réunion de la commission ce mois-ci et fait le point des travaux :

- Aménagement salle du conseil :
Présentation d'un devis de l'entreprise BILLEAU-METAIS : 384.27 TTC pour l'acquisition d'une table. L'ensemble du conseil approuve le devis et donne son accord pour la commander la table.
Aménagement de la table de mariage : un devis pour un rideau a été demandé à l'entreprise FONTENEAU Décoration. La commission étudiera la proposition.
- Ecole, projet Photovoltaïque :
Une modification a été faite sur les panneaux. Les panneaux installés seront de type « Easy roof » mais l'évolution technique est sans conséquence. Les panneaux doivent être installés pendant les vacances de la Toussaint.
Une partie des ardoises va être enlevée mais la question est posée de savoir ce que l'on fait des neuves : les déplacer sur le côté gauche du bâtiment où celles existantes sont abimées ou les stocker dans l'attente du remplacement de celles usagées.
L'entreprise qui intervient pour la pose des panneaux se propose de les déplacer et de les mettre sur le côté endommagé.
M. MARY précise que ces travaux n'étaient pas prévus.
Le conseil décide d'attendre le devis de l'entreprise pour prendre une décision.
Mr Mary présente le devis pour le passage de l'ensemble des câbles en terre : devis de l'entreprise HES s'élevant à 2720.18 TTC.
Il est rappelé que l'enfouissement de tous les câbles électriques et téléphoniques n'avait pas été mis dans l'appel d'offre car la tranchée a été faite en régie par les employés communaux.
- Logement de l'école : une reprise complète du système d'alimentation du fuel a été faite pour 469.72 TTC
- Salle de gym, projet photovoltaïques : beaucoup d'Entreprises ont demandé le DCE.
Date butoir de remise des offres le : 8/11/2013 à 12 h 00

- Effraction club House le 7 Octobre : Le devis pour le remplacement à l'identique de la porte s'élève à 4388,54 € TTC. L'assurance prend en charge la réparation mais il y a une franchise de 300 euros. Accord du conseil pour commander la porte. Il est émis l'hypothèse de rajouter 2 barres à l'intérieur pour renforcer la sécurité. Mr le Maire a déposé plainte en gendarmerie.
- Commission Patrimoine et Histoire :
 Etaient présents à la 1ère réunion du 12 Octobre : F. MARY, D. BERTIN, A. FAURET et J. BOULY
 La commission pense orienter son travail comme suit :
 - *Collecte du patrimoine à faire (papier, photo, numérique)
 - *Dresser un inventaire des trouvailles
 - *Soutenir les démarches existantes : Rénovation d'une chapelle par Mr De Canecaude, d'autres personnes travaillent sur des thèmes précis (ex : camp républicain).
 Le Patrimoine chichéen est riche : prieurés, châteaux, calvaires ... peut-être possibilité de retrouver leur histoire actuellement pas mise en valeur.
 Question : la commission doit-elle être communale ou devenir associative à l'avenir ? Rien n'est figé et n'a été décidé, toute hypothèse reste ouverte.
 La commission se pose la question d'étendre son travail afin de prendre en compte le patrimoine industriel de Chiché

b. JEUNESSE

- La commission s'est réunie le 24 septembre (compte rendu joint).

- Réforme des rythmes scolaires :

Il faut mettre en place un comité de pilotage avec des représentants des parents, le personnel, les élus (membres de la commission jeunesse), les directrices des écoles. Il faut définir les horaires pour la rentrée 2014. Le projet doit être remis au Préfet avant fin novembre. Une réunion aura lieu le 16 Octobre avec les écoles et les parents représentants.

Mme MERCERON remet aux membres du conseil le résumé de la rencontre qu'elle a eu avec la préfecture et qui retrace ce qui est organisé actuellement par les différentes collectivités qui ont adopté le rythme de 4,5 jours. Les activités sont possibles à l'école ou dans les locaux du centre de loisirs ou tout autre bâtiment communal.

Obligation : Ne pas dépasser 5 h 30 d'enseignement et 3 h le mercredi.

Avant la mise en place du nouveau rythme, il faut essayer de savoir approximativement combien d'enfants seraient présents aux activités et définir si les activités seront payantes ou non. Concernant le transport du mercredi, cela est de la compétence du conseil général.

- 21 :00 : Arrivée d'Isabelle PICHERIT

L'aide financière de l'état s'élevant à 50 euros par enfant pour la mise en place des nouveaux rythmes est reconduite pour l'année prochaine.

- du Mercredi (ALSH) : Un réajustement de l'agrément a dû être demandé en début d'année scolaire (agrément pour 24 enfants au lieu de 18) en raison d'un nombre croissant d'inscriptions les mercredis.

- Accueil de loisirs des Vacances de la Toussaint : grand succès cette année pour la 1^{ère} semaine des vacances, effectif moins élevé la seconde.
- Réunion avec le personnel du restaurant scolaire :
Demande du personnel :
*Le personnel voudrait qu'une entreprise de nettoyage passe 2 fois par an faire un grand nettoyage de la salle de sport.
*Cantine : les enfants de petite et moyenne section sont dans la même salle que les grands, ce qui les distrait. Pourquoi ne pas les mettre dans la petite salle.
Le conseil décide de ne pas changer l'organisation actuelle car la question avait déjà été évoquée mais cela pose le problème de la suppression d'une salle de réunion et les sanitaires ne sont pas adaptés aux petits.
- Eplucheuse : elle fonctionne mais elle bouge (Faire courrier à l'entreprise pour qu'elle fasse le nécessaire pour fixer la machine).
- La cellule commandée n'est encore pas livrée

c. VOIRIE

La commission s'est réunie le 4 Octobre (compte-rendu joint).

- Relance de Mr. GRELLIER SVL pour figer les lieux d'apport volontaire.
Proposition du SVL :
*Le Pressou (côté transfo)
*Chausserais (voir problèmes des câbles électriques ou possibilité d'achat d'une parcelle près de chez Jérémie RETAILLEAU, ou une parcelle à Mr DE BEAUREGARD. Il y a bien un terrain communal mais dans un virage. Voir quelle surface il faut.
*Chapelle ST Martin (près de l'entreprise S.P.S.)
*Nantilly
Lui proposer également le Deffend (mais là aussi, il risque d'y avoir un problème de fils téléphoniques) + le bourg (réfléchir à l'emplacement en commission d'une colonne enterrée).
Pour les autres endroits : atelier, salle gym, salle sport et rond point rue du commerce : mettre 2 colonnes ordures ménagères enterrées + 1 colonne aérienne pour carton et 1 pour verre.
Cela ferait 14 colonnes ordures ménagères, on a droit à 17.
Si la proposition est acceptée, cela ferait 34 colonnes.
Gilles RENAUDET recontacte Mr. GRELLIER pour présenter les propositions de la commune. Actuellement les communes n'ont pas finalisé leur besoin.
A partir de 2014, ce sera une compétence de la Communauté d'Agglo.
- Matériel : demande des employés pour l'achat d'un taille-haie supplémentaire. La commission émet un avis favorable pour l'achat d'un second taille-haie. 2 devis sont présentés. Vote du conseil : accord pour l'achat d'un taille-haie Dolmar à 559 euros (Devis de la Sarl Chupin).
- Rond point commerce :
L'enrobé est réalisé. Cependant à certains endroits il manquerait du goudron, l'entreprise Tempereau remettra des pièces si cela pose problème.
Nous avons déjà les panneaux de signalisation.

Un marquage doit être fait. Il faut attendre un mois pour appliquer peinture.
L'entreprise Ouest signalisation a établi un devis s'élevant à 760 TTC. Accord du conseil.
Question : fait-on des passages piétons dans toutes les rues ?
Avis du conseil : Non, uniquement rue du commerce.

Gilles RENAUDET informe les membres du conseil du mécontentement de Mr CHOISNE, qui a été prévenu des travaux que le matin. Mr. RENAUDET reconnaît l'oubli et est conscient du préjudice financier que cela a pu occasionner à son commerce.

- Demandes diverses :

*Mr. GOEBELS, à la Croix Pinault a acheté des buses, il demande si la commune peut lui poser les tuyaux.

Mr. RENAUDET précise qu'il y a eu des précédents mais indique également que si la commune décide d'intervenir il faudra louer du matériel.

Vote du conseil : le conseil est d'accord pour intervenir mais il ne faut pas louer le tractopelle exprès, le faire quand le matériel sera nécessaire pour d'autres chantiers.

*Mr. BIONNIER au Deffend : demande de curage d'une partie de fossés.
Accord du conseil.

*Mr. VERGNAULT Joël : demande pour refaire le fossé sur le chemin le long de ses bâtiments. Accord du conseil.

*Mr Dominique BOUSSARD signale que le chemin près de chez lui est également très dégradé.

- Pont de la celle :

Mr. RENAUDET montre les photos des dégradations du pont qui se situent sur la partie chichéenne du pont. En effet, suite au passage d'un gros matériel agricole, le parapet gauche a cédé et s'est décalé de 10 cm.

Les employés communaux feront un béton liquide pour le consolider.

- Lotissement le Pinier III : début des travaux de viabilisation en décembre, la fin étant prévue pour fin mars 2014.

- Chantegros : du ray-grass a été semé. Mr RENAUDET remercie JM GROLLEAU pour son aide.

- Remise des prix maisons fleuries : 7 décembre à 11 h à la mairie

d. VIE ASSOCIATIVE

Compte rendu de la commission vie associative du 30 Septembre 2013

- Réveillon st Sylvestre : demande de dérogation pour une ouverture de la salle après 3 h du matin : la commission reste sur sa décision d'un arrêt à 2h45. Le conseil désire-t-il en rediscuter ? Après concertation, les membres du conseil ne désirent pas revenir sur le sujet, et entérinent la décision de la commission.

- Bilan journée du patrimoine : le nombre de visiteurs est difficile à évaluer car il n'y a pas eu de permanence. Projet 2014 : Visite de la Chapelle de Mr DE CANECAUDE donc peut-être prévoir l'organisation d'une randonnée partant du bourg jusqu'au village de la Poraire.

- Réunion des présidents d'association :
N° Siret : peu de retour, faire une relance d'ici la fin du mois.
Planning : le step du lundi est supprimé cette année et remplacé par l'Association Multisports Loisirs.

Demande de matériel :

- Les Amis du Théâtre souhaitent investir dans 2 armoires réfrigérées (prix unitaire : 834.81 € TTC). Le conseil propose que l'association en achète une cette année à ses frais et si ce n'est pas suffisant la commune en achèterait une autre l'année prochaine. Voir ce qu'ils en pensent.
Les Amis du Théâtre demandent également un poêle. Dans un premier temps, les convecteurs électriques de la mairie leur ont été donnés. Voir si cela suffit.
La mise en place d'un poêle doit être validée par les services incendies.

- Divers :
Salle Pierre Clisson : prévoir un étendoir mural dans le local ménage pour faciliter le séchage des serpillères. Prévoir l'achat de balais plus larges et des serpillères supplémentaires.
Mme TURPEAU propose d'investir plutôt dans des balais à frange plus pratiques que les serpillères. Avis partagé du conseil suite à une ancienne utilisation.
Prévoir également de faire un inventaire de la vaisselle.
- TTC : l'affiche est donnée aux conseillers. Prochaine réunion de préparation le mardi 15 Octobre. Mr BERTIN fait passer le planning des permanences aux membres du conseil pour qu'ils s'inscrivent en fonction de leur disponibilité.
Aide de la commune : si les exposants demandent l'aide des agents communaux pour s'installer, doivent-ils accepter ?
Le conseil précise que l'aide des agents communaux se limite à l'installation dans la salle et qu'ils n'assureront pas le transport des biens des exposants entre leur domicile et la salle des fêtes.

E. COMMUNICATION ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

- Effractions à Chiché : club house + 2 chez des particuliers. Actuellement, on note une recrudescence des délits dans le bocage.
- Mise en place de la structure de la Communauté d'Agglomérations « aggro 2b » :
Le conseil communautaire a été mis en place avec l'élection de 82 membres.
Président : D.AMIOT. 12 vice-présidents ont également été élus sans surprise.
Sur 5 de Cœur du bocage, 4 sont de Bressuire. Les choses seront revues en Avril après les municipales. Tout reste à mettre en place pour le 1^{er} janvier, ex : petite enfance, portage repas. Si le portage de repas devient une compétence de la Cté d'Agglo, cela représentera une perte d'environ 15000 euros pour le budget de la Maison de retraite de Chiché. Cette perte devra être répercutée sur prix de journée demandé aux résidents (+ 70 centimes pour les résidents). Actuellement, environ 15 repas par jour sont portés.

Mr Merceron propose de continuer à fonctionner avec des bénévoles pour éviter des frais supplémentaires (La Cté d'agglo devra embaucher du personnel si les bénévoles n'assurent plus le portage).

Mr le Maire souhaite que le service soit pris en charge par Cté d'agglo pour que le service soit le même sur toute la Cté d'agglo. De plus cela peut permettre à des demandeurs d'emplois de retrouver une activité.

Mr Merceron est d'accord avec ce dernier point.

Mr le Maire conclut en disant que la Cté d'agglo ne sera pas opérationnelle sur toutes les compétences dès début janvier et qu'une période d'adaptation sera nécessaire.

- Subvention : Mr le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Régional attribue 9840 euros à la commune pour la centrale photovoltaïque sur l'école (FREE).
- Repas des aînés le 30 Novembre : Mr le Maire sollicite l'aide des conseillers pour le service

F. GROUPE DE TRAVAIL ENVIRONNEMENT – DÉCHETS

Il n'y a pas de réunion de la commission ce mois-ci.

Opération Récupération des ferrailles : une benne sera à l'atelier du 18 au 25 Octobre.
(Refaire passer l'information dans la presse).

Mr MERCERON désire qu'une réflexion soit menée sur l'aménagement derrière le presbytère. Les commissions Voirie ou Bâtiment peuvent mener cette réflexion. Dans un premier temps, essayer de faire un entretien plus régulier des lieux. Peut-être pourrait-on imaginer un parcours mais dans ce cas il faudrait régler le problème de la sortie route de Clessé, peut-être serait-il possible d'obtenir un passage par la parcelle de Mr Allard à Millepot.

3. AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE

Mr le Maire explique au conseil que suite à une demande de la DIRCO, il faut prouver que le rond point est justifié. La DIRCO n'a pas encore donné les résultats du comptage des véhicules qui a été réalisé. Par contre elle nous demande donc une étude supplémentaire pour justifier le rond point.

La Sté Aménagement Pierres et Eau, qui est notre maître d'œuvre pour ce projet, propose un avenant au marché pour réaliser cette étude. Cela coûterait 4590 euros HT en plus.

La mission de base s'élève à 15561,32 € HT donc cela ferait 20151,32 € HT en tout.

Mais selon les résultats de l'étude, peut-être que le rond point ne se justifiera pas et la commune aura alors déboursé 20151,32 € HT euros pour rien.

Mr le Maire demande au conseil s'il désire continuer ce projet ou non.

Vote à main levée : Abstentions : 2 (J.M. GROLLEAU, S. GOYEAU)

Contre la poursuite : 0

Pour la poursuite : 16

Mr le Maire signera donc l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Remarque de Mr Mary : le réseau pluvial de la RN149 est en très mauvais état, mais comme cela va devenir compétence de la Cté d'agglo, ne pas faire de travaux pour l'instant.

4. CONVENTION REMPLACEMENT DE POTEAU INCENDIE HORS SERVICE

Mr le Maire fait part au conseil d'un courrier du SVL qui nous informe qu'une borne incendie est obsolète au lieudit la Gaude.

Le SVL propose la signature d'une convention de remplacement du poteau incendie hors service. Le coût du remplacement s'élève à 1630,00 € HT à la charge de la commune.

Accord du conseil.

5. TAXE D'AMENAGEMENT, MONTANT DES REMISES GRACIEUSES ET VOTE DU TAUX POUR 2014

Mr le Maire explique que la taxe d'aménagement remplace les taxes TLE et CAUE et qu'elle est obligatoire.

Mr le Maire rappelle le taux qu'avait voté le conseil fin 2012 et qui est applicable du 1/3/12 au 31/12/13.

Vote 2012 : 2% pour la part communale, le taux de la part départementale étant de 2,5 %.

Mr le Maire fait part au conseil de 2 réclamations reçues pour des maisons individuelles et une pour une entreprise. Les habitants commencent en effet à recevoir les avis de sommes à payer qui sont parfois très élevés. Les surfaces prises en compte correspondent à toutes les surfaces couvertes donc y compris abris jardins, annexes vérandas ...

Une note explicative du calcul de la taxe est remise aux conseillers.

3 demandes de remises gracieuses ont été déposées en Mairie (H. LOISEAU, C. MORTEAU, J. BLANCHARD). Ces personnes ont déposé également des demandes de remises gracieuses auprès du conseil général pour la part départementale.

Mr le Maire précise que si le conseil ne vote pas de taux, l'administration appliquera obligatoirement le taux de 1 % pour les 3 prochaines années. Des exonérations peuvent également être prévues lors du vote.

Mr Mary pense que 0.5 % serait raisonnable car cela permettrait de financer les dépenses de la commune pour l'entretien des espaces verts.

Mr le Maire propose de voter les taux 2014 :

Pour les Maisons d'habitation :

Proposition du Maire : 1 %

Vote : Nombre de votants : 18

Dépouillement : Pour 1% : 6 voix

Pour 0,5 % : 10 voix

Pour 0 % : 2 voix

Le taux de la part communale pour 2014 sera donc de 0,5 %.

Exonération de la part communale : proposition de Mr le Maire : différence entre 2 % et 0.5 %

Proposition acceptée par le Conseil.

Vote pour les entreprises et le secteur économique :

Vote : 0 %

Exonérations : Vote du conseil pour appliquer toutes les exonérations possibles

Que fait-on pour la demande de remise gracieuse :

Vote : Pour Mr. BLANCHARD : remise gracieuse complète acceptée

6. MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT LE PINIER II (Vérandas)

Mr le Maire explique que dans le règlement actuel, les personnes qui veulent faire des vérandas sont obligées de les couvrir en tuile.

Le Pinier II ayant 8 ans, dans 2 ans, le règlement du lotissement s'effacera et le PLU se substituera. Des personnes désirant construire des vérandas avec des toitures vitrées ont eu leur permis de construire refusé.

La solution serait de faire une modification du règlement du lotissement.

Mr le Maire propose de modifier les articles 1 et 2 du règlement mais il faut que $\frac{3}{4}$ des co-lotis soient d'accord.

Accord du conseil pour modifier le règlement.

7. DEMANDE D'INSTALLATION DE CAMION PIZZA

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de demande d'installation d'un camion Pizza une fois par semaine. Mr le Maire précise qu'il y a déjà un camion pizza qui vient chaque semaine.

Mr BOULY est partagé car il s'agit là de la liberté de la concurrence.

Mr. MARY pense que l'achalandage est déjà suffisant.

Vote du conseil : Pour l'installation : 2 (J. BOULY, T.M. MERCERON)

Abstention : 6

Contre l'installation : 10

8. ENQUETE PUBLIQUE POUR LA VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL A ROCHAVELLE (VENTE GONNORD J.Claude à GERON Damien)

Monsieur le Maire rappelle que Mr Jean-Claude GONNORD désire vendre sa propriété à Rochavelle. Mr GONNORD ayant trouvé acquéreur sous condition que les parcelles ne soient pas séparées par un chemin communal, celui-ci a proposé à la Commune de lui acheter le chemin en question.

Un plan de situation des parcelles est présenté au conseil. La surface du chemin représente 270 m².

Mr le Maire informe le conseil qu'il est déjà allé sur place avec Mr. RENAUDET pour consulter les voisins et que ceux-ci semblent d'accord.

Le conseil propose de vendre le chemin au prix de 0.60 €/m² avec frais de géomètre et de notaires à la charge de l'acquéreur.

Mr le Maire indique que préalablement à la vente il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique et il propose de nommer Mme Pascale BOISSINOT commissaire enquêteur.

Accord du conseil.

9. QUESTIONS DIVERSES

Présentation Ile Maurice :

Mr MERCERON informe le conseil qu'à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association Les Randonnées Chichéennes, Mme Marlène BOCHE doit faire une présentation de l'Ile Maurice. Il propose qu'une présentation soit ensuite faite à l'échelle communale.

Curage de la mare communale à la Priaudière par le Pays du Bocage Pays Branché:

M BOULY précise que le curage a été réalisé dans de bonnes conditions. Le curage du fossé a également été fait. Il demande si les employés communaux pourraient aider à transporter des pierres pour que les riverains puissent réaliser l'empierrement par eux-mêmes.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du conseil municipal étant épuisées, le procès-verbal a été clos et signé par les membres présents.

A l'exception de :

qui a (ont) déclaré :

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers municipaux